

Conseil Municipal du	30 septembre 2019	à	18h00
N°ordre	58	Titre	Lutte contre les perturbateurs endocriniens
N° identifiant	2019-0276		
Rapporteur(s)	Mme Peggy TOMASINI		
Date de la convocation	03/09/2019		
Président de séance	M. Alain CLAEYS	P.J.	
Secrétaire(s) de séance	Mme Clotilde BALLON et M. François BLANCHARD		
Membres en exercice	53		
Quorum			
Présents	39	M. Alain CLAEYS - Maire M. Jules AIMÉ - Mme Clotilde BALLON - M. Francis CHALARD - M. Bernard CORNU - M. Jean-Marie COMPTE - Mme Jacqueline GAUBERT - M. Abderrazak HALLOUMI - M. Christian PETIT - Mme Marie-Thérèse PINTUREAU - Mme Christine SARRAZIN-BAUDOUX - Mme Laurence VALLOIS-ROUET Adjointes Mme Martine APERCÉ - M. Jacques ARFEUILLÈRE - M. El Mustapha BELGSIR - M. Michel BERTHIER - M. Jean-Claude BONNEFON - Mme Nicole BORDES - Mme Coralie BREUILLÉ - Mme Christine BURGÈRES - Mme Jacqueline DAIGRE - Mme Valérie FRANCHET-JUBERT - Mme Christiane FRAYSSE - Mme Diane GUÉRINEAU - Mme Michèle HENRI - M. Daniel HOFNUNG - M. Yves JEAN - Mme Marie-Madeleine JOUBERT - M. Laurent LUCAUD - Mme Francette MORCEAU - M. Philippe PALISSE - M. Sylvain POTHIER-LEROUX - Mme Marie-Dolorès PROST - M. Jean-Baptiste RICCO - M. Édouard ROBLOT - Mme Eliane ROUSSEAU - Mme Peggy TOMASINI - M. Aurélien TRICOT - M. François BLANCHARD Conseillers municipaux	
Absents	4	M. Frédéric BOUCHAREB - Mme Aïcha HOUSSEIN - Mme Manon LABAYE - M. Alain VERDIN Conseillers municipaux	

Mandats	10	Mandants	Mandataires
		M. Jean-Daniel BLUSSEAU	M. Abderrazak HALLOUMI
		M. Patrick CORNAS	Mme Coralie BREUILLÉ
		Mme Stéphanie DELHUMEAU-DIDELOT	Mme Valérie FRANCHET-JUBERT
		Mme Régine FAGET-LAPRIE	Mme Peggy TOMASINI
		Mme Michèle FAURY-CHARTIER	Mme Jacqueline GAUBERT
		Mme Anne GÉRARD	M. Bernard CORNU
		M. Jean-José MASSOL	M. Philippe PALISSE
		Mme Patricia PERSICO	M. Christian PETIT
		Mme Nathalie RIMBAULT-HÉRIGAULT	Mme Christine BURGÈRES
		Mme Nathalie RIMBAULT-RAITIÈRE	M. Laurent LUCAUD

Observations	L'ordre de passage des délibérations est le suivant : de la 1 à 9, la 56, la 58, de la 10 à la 46, de la 48 à la 49, la 47, de la 50 à la 55. La délibération 57 est retirée.
--------------	---

Projet de délibération étudié par:	1- Commission générale Finances - Ressources - Personnel
------------------------------------	--

Service référent	Direction Générale des Services Direction Affaires Sociales et Santé
------------------	---

La Ville de Poitiers s'est engagée depuis de nombreuses années pour la santé de ses habitants au travers, notamment des actions de son Centre communal d'action sociale (CCAS) qui a récemment adhéré au réseau français des Villes-Santé de l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

En matière de santé publique, de nombreuses études et instances internationales comme l'OMS ont mis en évidences les effets négatifs de certaines substances chimiques sur le fonctionnement du système endocrinien (l'appareil endocrinien est constitué de glandes, responsables de la sécrétion des hormones). Ces substances chimiques dont les plus connues sont le bisphénol, les phtalates, les parabènes... sont présentes dans l'environnement quotidien de tout un chacun : alimentation, pollution de l'air extérieur et intérieur... Leurs effets précis ne sont pas encore tous recensés, mais beaucoup d'études caractérisent des incidences négatives en termes de santé publique relevant souvent du domaine des maladies hormonales : diminution de la fertilité chez les hommes, puberté précoce chez les enfants, tumeurs de la prostate ou du sein, obésité...

Dans ce cadre, le CCAS de Poitiers s'est inscrit dans une démarche de prévention visant à réduire l'exposition aux sources de substances chimiques dans les lieux de vies des jeunes enfants par des actions de sensibilisation, d'information et de formation auprès des agents des différents services en lien avec le milieu de la Petite Enfance.

D'autre part, le principe de précaution est appliqué au sein des différentes structures par la promotion de bonnes pratiques :

- Montage d'un marché hygiène corporelle / produits soins bébé avec critères santé-environnement (label cosmétique bio ou éco-cert)
 - sélection d'un produit d'hygiène corporelle de la marque Solibio dont le processus de fabrication est en circuit court (matière première de la région) et dont la composition comporte 3 ingrédients d'origine naturelle bio (eau, huile vierge de tournesol et potasse)
- Réduction des références de produits ménagers (passage d'une vingtaine à six références) avec labels certifiés (éco-cert ou éco labels)
- Nouveau marché mobilier avec critères santé-environnement depuis septembre 2019
 - Dans la mesure du possible, aération des équipements neufs avant leur installation dans la salle accueillant les jeunes enfants, pendant une période de 4 semaines (testé pour la crèche Les P'tits mousses, Les Lutins...)

La Ville de Poitiers exprime sa volonté de poursuivre la lutte contre les perturbateurs endocriniens et d'engager une réflexion à l'échelle de ses services afin d'évaluer les marges de progrès.

Il vous est proposé d'approuver ces orientations.

POUR	49	
CONTRE	0	
Abstention	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Pour le Maire,



RESULTAT DU VOTE

Adopté

Affichée le	7 octobre 2019
Date de publication au Recueil des Actes Administratifs	
Date de réception en préfecture	7 octobre 2019
Identifiant de télétransmission	086-218601946-20190930-117539-DE-1-1

Nomenclature Préfecture	8.5
Nomenclature Préfecture	Politique de la ville-habitat-logement